

REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Pour pratiquer l'éscrime en compétition, il faut être trois :
deux tireurs et un arbitre.



SAISON 2019 – 2020

**Adopté par l'Assemblée Générale du Comité Régional d'Éscrime
Provence Alpes Côte d'Azur, le samedi 21 septembre 2019**

INTRODUCTION :

Le présent Règlement Régional de l'Arbitrage est établi dans le prolongement et en conformité avec la réglementation nationale de l'arbitrage du 4 septembre 2019 qu'il complète, et a pour but d'harmoniser, au sein du Comité Régional d'Escrime SUD-Provence Alpes Côte d'Azur, les critères de fonctionnement de l'arbitrage, de la formation initiale des arbitres à leur intervention au cours des compétitions.

Il définit notamment les missions de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA).

Il s'applique à toutes les personnes licenciées dans le Comité Régional d'Escrime SUD-Provence Alpes Côte d'Azur ou intervenant sur des manifestations organisées sous son égide.

Ce règlement sera adopté annuellement par le Comité Directeur du comité régional pour la saison sportive.

SOMMAIRE :

Introduction - Sommaire	page 2
Composition	page 3
Mission	page 3
Fonctionnement de la commission	page 4
Arbitre référent- Plan régional d'arbitrage	page 4
Evaluateurs	page 5
Indemnités	page 5
ANNEXE	page 7

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

La commission régionale d'arbitrage est composée de :

- Membres de droits :
 - Du président du comité régional d'escrime, Monsieur Alain GARNIER,
 - Du conseiller technique et sportif, Maitre Olivier LAMBERT,
 - Du conseiller technique fédéral, Maitre Denis DURAND

- Membres actifs au nombre de neuf, arbitres en activité :
 - Madame Célia MOILLARD
 - Madame Haifa JABRI
 - Madame Stéphanie CHABERT
 - Monsieur Frédéric LEROUGE
 - Monsieur Adrien MARRONE
 - Monsieur Robert KROSS
 - Maitre Yves MOAL
 - Maitre Frédéric MOLINA.
 - Maitre Ismaël DJIBO HASSAN

Les membres s'engagent à s'investir pleinement dans l'accomplissement de leurs fonctions respectives et à s'acquitter de leurs tâches dans l'intérêt constant de l'arbitrage de l'escrime et du Comité Régional d'Escrime SUD-Provence Alpes Côte d'Azur.

Ces derniers proposent pour validation par le comité directeur un responsable de la CRA chargé de l'animation et de la coordination de l'action de la commission dont il rend compte régulièrement au président du comité régional et au CTS. Maitre Frédéric MOLINA est désigné responsable de la Commission régionale.

MISSION DE LA COMMISSION :

La CRA a pour but le développement et l'organisation de l'arbitrage dans la Région.

Garante de la cohérence de l'arbitrage sur l'ensemble du territoire de la région SUD-Provence Alpes Côte d'Azur, la CRA voit ses attributions fixées comme suit :

- Elle participe à la formation initiale et continue des arbitres,
- Elle organise les examens d'arbitrage JNA, et l'évaluation des arbitres en formation,
- Elle anime en collaboration avec le conseiller technique et sportif le stage de formation à destination des futurs arbitres.
- Elle définit les modalités d'attribution des diplômes,
- Elle propose au Président Comité Régional la liste des candidats ayant satisfait aux critères d'obtention des diplômes,
- Elle arrête le plan régional d'arbitrage pour la saison sportive,
- Elle assure le suivi de l'activité des arbitres et l'établissement annuel de la liste des arbitres en activité,
- Elle diffuse toute information relative à l'arbitrage,
- Elle approuve les règlements des Commissions Interdépartementales d'Arbitrage lorsqu'elles sont instituées et vient en soutien de ces dernières.

La CRA rappelle que le premier lieu de formation des arbitres reste le club. La CRA accompagne la formation des arbitres, notamment dans le soutien des clubs dans leur démarche de formation.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Le Responsable de la CRA organise, à la fin de chaque saison sportive, une réunion de l'ensemble des membres de la CRA afin de :

- Dresser un bilan de l'activité de la CRA au cours de la saison écoulée
- Arrêter la liste des candidats déclarés admis aux examens d'arbitre.
- Arrêter la liste des arbitres en activité
- Définir, au vu du bilan dressé, les actions de la CRA pour la saison à venir
- Proposer au Président du comité régional d'éventuelles modifications du présent règlement.

Le Responsable de la CRA organise, au début de chaque saison sportive, une réunion de l'ensemble des membres de la CRA afin de :

- Définir le plan régional d'arbitrage
- Préparer le cursus de formation des futurs arbitres.
- Arrêter le calendrier des stages de formation en lien avec le CTS

Un compte-rendu écrit de ces réunions sera diffusé par le responsable de la CRA à tous les membres de la commission ainsi qu'au président du CRE PACA et au CTS.

Compte tenu de l'étendue du territoire de la région et d'une mise en œuvre d'une stratégie en responsabilité sociale et environnementale, le recours aux échanges à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication sera privilégié.

L'ARBITRE REFERENT – PLAN REGIONAL D'ARBITRAGE :

Un représentant de la CRA, l'arbitre référent, sera présent sur chaque compétition organisée dans le

Comité Régional d'Esclime SUD-Provence Alpes Côte d'Azur. Le plan régional d'arbitrage, planning des représentants de la CRA, est défini au début de la saison.

AVANT LA COMPETITION

- L'arbitre référent est désigné par le président de la CRA auprès de l'organisateur. Ses coordonnées pourront apparaître sur la note d'organisation.
- A la clôture des inscriptions des tireurs, l'arbitre référent estime le nombre d'arbitres nécessaires pour le bon déroulement de la compétition. En cas de manque de ressources, il alertera le président de la CRA, et en concertation avec ce dernier sollicitera des arbitres complémentaires.

PENDANT LA COMPETITION

- L'arbitre référent est affecté pour toute la durée de la compétition à cette fonction. L'arbitre référent est responsable de la gestion des arbitres et complètement disponible pour cette mission. L'arbitre référent fait partie du directoire technique. Il tranche seul les litiges sur l'application du règlement.
- L'arbitre référent effectue le pointage des arbitres en vérifiant la règle des quotas (un arbitre inscrit et présent à partir de quatre tireurs garçons et filles engagés). L'arbitre référent collecte les livrets de l'arbitrage et les complète.
- L'arbitre référent vérifie le niveau de compétence des arbitres présents ;

- L'arbitre référent rappelle aux arbitres les règles élémentaires de sécurité, informe des éventuelles évolutions du règlement et donne les consignes sur le déroulement de la compétition ;
- L'arbitre référent identifie les stagiaires arbitres qui seront évalués et leur rappelle les critères.
- L'arbitre référent affecte les arbitres sur les poules et matchs et en lien avec l'organisateur, assiste ce dernier au lancement des tours ou des tableaux.
- L'arbitre référent retient les arbitres qui officieront pour les phases finales, et notamment pour l'attribution de la gratification à partir des 1/4 finales.
- L'arbitre référent supervise le déroulement de la compétition et s'il le peut, organise le dédoublement des poules dans la mesure où il existe un risque d'étalement dans le temps et de prolongation inutile de l'attente pour les tireurs entre les poules et le tableau ;
- L'arbitre référent évalue ou fait évaluer par une personne cautionnée par la CRA les arbitres stagiaires. L'arbitre référent complète à cette fin une fiche et partage les résultats en fin de journée avec l'élève.
- L'arbitre référent veille à l'application des règlements (FIE, fédéral, de zone, du comité régional) notamment sur la formule de la compétition, sur la constitution des poules, sur l'application des sanctions....

A L'ISSUE DE LA COMPETITION

- L'arbitre référent envoie la fiche bilan de la compétition avec une copie de la feuille de pointage et d'émargement ainsi que de paiement des arbitres par courriel au responsable de la CRA.
- L'arbitre référent envoie les fiches d'évaluation des stagiaires arbitres par courriel au responsable de la CRA
- L'arbitre référent rend compte auprès de la CRA des éventuelles difficultés rencontrées lors de la compétition.

EVALUATIONS

Les évaluateurs sont les personnes habilitées par la CRA pour observer et évaluer les arbitres en formation lors des compétitions organisées dans la région SUD-Provence Alpes Côte d'Azur.

Ils peuvent être sollicités par les référents lorsqu'ils sont présents sur une compétition en fonction du nombre de candidats à évaluer ou observer.

Dans ce cas ils devront remplir et signer les feuilles d'évaluation/observation remises par le référent CRA.

Ces évaluations consistent en une mise en situation pratique lors des compétitions.

Chaque candidat, titulaire du QCM, est responsable de son cursus de formation et choisit de lui-même les compétitions selon le calendrier sportif sur lesquels il souhaite être évalué.

Les compétitions pouvant servir de support à l'évaluation « régionale » doivent être les épreuves de niveau minimum régional.

Pour que l'épreuve pratique soit acquise, le candidat devra être déclaré apte lors de trois évaluations à minima établies par les évaluateurs.

A l'issue de la saison, la CRA fait le bilan des évaluations pratiques et en fonction des résultats propose la liste des candidats déclarés reçus au Président du Comité qui délivrera alors le diplôme.

INDEMNITES

Les arbitres seront rémunérés selon les critères fédéraux.

L'indemnisation sera établie selon le barème suivant :

- arbitre international : 70 € la journée
- arbitre national : 60 € la journée – En formation nationale : 50 € la journée
- arbitre régional : 40 € la journée – En formation régionale : 25 € la journée
- arbitre interdépartemental : 25 € la journée
- arbitre en formation interdépartementale : 20 € la journée

Pour les compétitions Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, de Zone SUD-EST organisées sur le territoire de la région SUD-Provence Alpes Côte d'Azur un bonus complémentaire à l'indemnité d'arbitrage sera attribué aux arbitres officiant à partir des ¼ de finale, se décomposant comme suit :

- 5 € par arbitre ayant officié en ¼ de finale
- 10 € par arbitre ayant officié en ½ finale.
- 10 € par arbitre ayant officié en finale.

A moins de 16 participants, le bonus sera attribué à partir des ½ finales.

Un arbitre qui ne reste pas jusqu'à la fin de la compétition ou qui s'absente sans autorisation peut se voir refuser le paiement de ses indemnités. En effet, tout arbitre est tenu de rester à la disposition du directoire technique pour la totalité de la compétition, cette instance étant la seule à même d'évaluer les besoins en arbitres pour le bon déroulement de l'épreuve.



ARBITRE FLEURET

<i>Candidat</i>	
NOM :	
Prénom :	
Club :	Catégorie :

<i>Référent CNA</i>

<i>Compétition</i>	
Intitulé :	
Catégorie arbitrée :	Type :
Date :	Lieu :
Evalueurs :	

		Acquis	Non acquis	
<i>Attitude</i>	Placement			
	Déplacement			
	Audible - Voix			
	Autorité			
<i>Gestuelle</i>	Fait respecter le salut			
	Mise en application			
	Clarté			
<i>Contrôle du matériel</i>	Désigner le vainqueur			
	Vérification de la tenue			
<i>Application du code disciplinaire</i>	Contrôle de l'arme			
	Tourner le dos			
	Couverture de la surface valable			
	Corps à corps			
	Refus d'obéissance			
<i>Analyse de la phrase d'armes</i>	Présentation du carton			
	Gestion des sorties de pistes			
	Identifier l'attaquant			
	Respecter la convention			
<i>Tenue de la feuille de poule ou de match</i>	Expliquer clairement la phrase d'armes			
	Départager le temps d'escrime			
	Lisibilité			
	Justesse			

RESULTAT DE L'EVALUATION

Signature des évaluateurs

Signature du candidat <i>Précédée de la mention "Pris connaissance"</i>
--



ARBITRE SABRE

Candidat	
NOM :	
Prénom :	
Club :	Catégorie :

Réfèrent CNA

Compétition	
Intitulé :	
Catégorie arbitrée :	Type :
Date :	Lieu :
Evalueurs :	

		Acquis	Non acquis	
<i>Attitude</i>	Placement			
	Déplacement			
	Audible - Voix			
	Autorité			
	Fait respecter le salut			
<i>Gestuelle</i>	Mise en application			
	Clarté			
	Désigner le vainqueur			
<i>Contrôle du matériel</i>	Vérification de la tenue			
	Contrôle de l'arme			
<i>Application du code disciplinaire</i>	Déplacements anormaux			
	Flèche - Passe avant			
	Refus d'obéissance			
	Présentation du carton			
	Gestion des sorties de pistes			
<i>Analyse de la phrase d'armes</i>	Identifier l'attaquant			
	Respecter la convention			
	Expliquer clairement la phrase d'armes			
	Départager le temps d'escrime			
<i>Tenue de la feuille de poule ou de match</i>	Lisibilité			
	Justesse			

RESULTAT DE L'EVALUATION

Signature des évaluateurs

Signature du candidat <i>Précédée de la mention "Pis connaissance"</i>



ARBITRE EPEE

<i>Candidat</i>	
NOM :	
Prénom :	
Club :	Catégorie :

<i>Référent CNA</i>

<i>Compétition</i>	
Intitulé :	
Catégorie arbitrée :	Type :
Date :	Lieu :
Evalueurs :	

		Acquis	Non acquis	
<i>Attitude</i>	Placement			
	Déplacement			
	Audible - Voix			
	Autorité			
	Fait respecter le salut			
<i>Gestuelle</i>	Mise en application			
	Clarté			
	Désigner le vainqueur			
<i>Contrôle du matériel</i>	Vérification de la tenue			
	Contrôle de l'arme			
<i>Application du code disciplinaire</i>	Sortie de piste pour éviter une touche			
	Utilisation du bras non armé			
	Tourner le dos			
	Gestion du dépassement			
	Bousculade			
	Refus d'obéissance			
	Présentation du carton			
	Gestion des sorties de pistes			
<i>Analyse de la phrase d'armes</i>	Justesse du commandement "Halte"			
	Identification des touches douteuses			
	Expliquer clairement la phrase d'armes			
<i>Tenue de la feuille de poule ou de match</i>	Lisibilité			
	Justesse			

RESULTAT DE L'EVALUATION

Signature des évaluateurs

Signature du candidat <i>Précédée de la mention "Pris connaissance"</i>
--

COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Epreuve :		Arbitre référent :		Date :	Organisateur :		Lieu :	
Nombre d'enga Hommes :		Dames :		Total frais engagement : 0,00€				
NOM	Prénom	Club	Niveau	Indemnités	bonus	justificatif bonus		
				0,00 €	0,00 €			
				0,00 €	0,00 €			
				0,00 €	0,00 €			
				0,00 €	0,00 €			
				0,00 €	0,00 €			
				0,00 €	0,00 €			
				0,00 €	0,00 €			
				0,00 €	0,00 €			
				0,00 €	0,00 €			
				0,00 €	0,00 €			